



REPÈRES

1993 RÉFORME BALLADUR :

passage pour le privé à 40 ans de durée d'assurance; aux 25 meilleures années; l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires; création d'une décote ■

2003 RÉFORME FILLON :

Extension à la fonction publique des 40 ans de durée d'assurance; extension de la revalorisation sur l'inflation à tous les régimes. ■

2007 RÉFORME SARKOZY :

Extension des réformes aux régimes spéciaux. A la RATP : allongement du nbr de trimestre calé sur celui de la fonction publique; mise en place d'une décote; sa suppression des bonifications pour les embauchés à compter du 01/01/2009 et fin de l'indexation des pensions sur l'augmentation de la valeur du point ■

2010 Réforme Sarkozy (II) :

Recul de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans et allongement de la durée d'assurance de 40 à 42 ans ■

2013 RÉFORME HOLLANDE :

Confirmation de l'ensemble des réformes précédentes avec augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans pour la génération 1973. Mise en place d'un compte personnel de la prévention de la pénibilité pour les retraites du privé ■

**25 ans
de réformes
combatues par
la CGT !**

2019, LA RETRAITE PAR POINTS DE MACRON, L'ARNAQUE DU SIÈCLE !

On en connaît les contours... très flous.

Ce serait un nouveau système commun à tous les Français soit disant plus simple et plus juste avec un système universel de retraite qui remplacerait les 42 régimes de retraites existants.

Les droits à la retraite seraient calculés en points dans un système où « 1€ cotisé vaudrait les mêmes droits pour tous » .

► QUI SERA CONCERNÉS ?

TOUS, agents des régimes spéciaux, salariés du privé, et fonctionnaires cotiseraient alors au même niveau et à revenu identique et auraient donc les mêmes droits à la retraite.

► AVEC DE NOUVEAUX DROITS ?

NON, l'âge légal de la retraite resterait fixé à 62 ans et tous les dispositifs de solidarité sont remis en cause.

► MON RÉGIME DE RETRAITE RATP ...

Il est dans le colimateur de la politique de Macron parce que la disparition des régimes de fonctionnaires et des régimes spéciaux c'est en conséquence la remise en cause des statuts d'agents publics et de fonctionnaires. De même, les retraites complémentaires disparaîtraient.

... SERA DONC IMPACTÉ :

E. Macron s'attaque au calcul basé sur les 6 derniers mois de salaires.

Pour ceux qui en ont, en contrepartie les primes seraient prises en compte pour le calcul du départ à la retraite (voir au dos).

Et dans cette refonte totale du système, seules les spécificités de certaines situations seraient prises en compte... après concertation. Ce serait la fin des tableaux A et B de retraites, des bonifications qui en découlent et donc de la possibilité de départ anticipé à 52 ou 57 ans suivant les métiers concernés ■

Décryptage

« 1€ cotisé ouvre les mêmes droits pour tous », donc :

**Petit salaire
= petite retraite**

**Gros salaire
= grosse retraite**

▶ LES DANGERS DU SYSTÈME PAR POINTS...

- Il ne permet d'évaluer la pension qu'à la veille de la retraite.
- Il prend en compte la totalité de la carrière et pas les meilleures années (privé) ou la fin de carrière (public).
- La solidarité ne consistera qu'en points supplémentaires dont rien ne garantit qu'ils seront au niveau du salaire antérieur (maladie chômage, maternité, etc.).

Bref, chaque salarié se verra proposer au moment de son départ en retraite une valeur du point qui tiendra compte de l'état des finances de la caisse incitant de fait à retarder dans le temps l'âge de départ en retraite. Plus aucun taux de remplacement de salaire garanti.

L'âge de départ à 62 ans deviendra vite illusoire. La cotisation sur les primes à la RATP ne règle donc rien ! ■

Décryptage

La cotisation sur les primes, la vraie fausse bonne idée :

A la RATP, elle va se traduire par une diminution du salaire net sans aucune garantie d'une augmentation des droits à la retraite car la valeur du point dépendra de l'état des finances publiques ■

LA RÉFORME DES RETRAITES PAR POINTS DE MACRON :

Une variable d'ajustement budgétaire de l'état chaque année
= Baisse des retraites = **E.S.C.R.O.Q.U.E.R.I.E !**



▶ ALORS UNE RÉFORME POUR QUOI FAIRE ?

- L'objectif réel est de **BAISSER DE 20% EN 10 ANS LE NIVEAU DES PENSIONS**, par rapport aux salaires des actifs. Les réformes passées, combattues par la CGT, le prévoyait déjà mais seulement d'ici 2050.
- Elle permettra un **TRANSFERT DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ SUR LA FISCALITÉ** afin de baisser les cotisations patronales pour répondre aux exigences du MEDEF.
- **LES SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRES DE L'ÉTAT** versées dans chacune des caisses de retraite des

régimes spéciaux et de fonctionnaires pour répondre aux déséquilibres démographiques **NE SERONT PLUS VERSÉES** et tireront vers le bas les futures pensions.

- Enfin, cette réforme va également **POUVOIR OUVRIR LA VOIE À LA RETRAITE PAR CAPITALISATION** pour ceux qui pourront y souscrire afin de faire face à la baisse des pensions. Les organismes financiers salivent déjà de la perspective mais aussi des entreprises avec la défiscalisation au travers des PERCO (Plans Epargnes Retraites Collectifs) ■

▶ QUEL MONTANT DE MA PENSION ET À QUEL ÂGE ? LE PROJET NE DIT RIEN ET N'APPORTE AUCUNE GARANTIE !

La CGT réaffirme son opposition à ce projet et portera des propositions pour améliorer les droits de toutes et tous avec notamment :

- **Le droit de départ à la retraite à 60 ans avec un départ anticipé prenant en compte la pénibilité du travail.**
- **Un taux de remplacement au minimum de 75% et en aucun cas inférieur au SMIC pour une carrière complète.**
- **Prise en compte des années d'études supérieures.**
- **Une évolution des pensions indexées sur le salaire moyen** ■ ■ ■

LA CGT AFFIRME qu'un système par annuités à contrario du projet par Points de MACRON est toujours le meilleur pour maintenir le niveau de vie une fois à la retraite.

LA CGT N'EST PAS FAVORABLE à une fusion des régimes actuels et veut que le coût des déficits démographiques de ces régimes publics reste pris en charge par la puissance publique ■